

REUNION DU 23 Juin 2021

Feuillet n° : 2021/

Le vingt-trois juin deux mille vingt et un à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire .

Date de la convocation : 15/06/2021 adressée par messagerie électronique .

Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 15/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : ; Votants :

Conseillers présents : MM., Brigitte NICOLAS, Patrice GINGAT, Roseline CAUGANT, Sophie BARILLE, Stéphane PRULHIERE, Fabien ALIX, Armel DENIS, Betty CADOT, Sébastien SALIOU, Yannick DANIEL, Nadège LESSIRARD, Carmen MAUDET-

Conseiller(s) absents : MM. Yves RUELLAN, Patricia CARET qui a donné procuration à Mme Nadège Lessirard

Secrétaire : Brigitte NICOLAS

*Ordre du jour : -- Présentation nouveaux agents ;- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;- Droit de Préemption Urbain ;- Décisions du maire au titre de la délégation du conseil municipal ;- PERSONNEL : * Garde champêtre : Adoption de la convention de mise en commun d'un agent ;* Renouvellement emplois contractuels ;- Travaux d'effacement des réseaux rue des ormes : Devis définitif et convention de réalisation des travaux ;- Budget camping : décision modificative ;- Cantine scolaire : Avis sur le dispositif « cantine à 1€ » ;- Divers*

NOUVEAUX AGENTS COMMUNAUX : Le maire présente :

- Mr Olivier Lefait , adjoint technique à temps complet , en remplacement de Mr Valéry Bertrand , en poste depuis le 17 mai 2021 ;
- Mr Patrick Person, garde-champêtre, agent intercommunal à quart de temps dans chacune des quatre communes de St –Benoît-des-ondes, La Fresnais, La Gouesnière, Hirel , en poste depuis le 1^{er} juin 2021 .

N° 25-2021 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 14/04/2021 et signent le registre des délibérations.

N°26-2021 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

Le 8 avril 2021 le conseil communautaire a décidé de prolonger la convention du 15/05/2015 régissant l'organisation d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'au 31/12/2021 . Cette prolongation se fera aux mêmes conditions financières qu'en 2020 soit 5.43€ par habitant .En 2021 une réflexion sera engagée sur le coût global du service et les modalités de refacturation aux communes .

Après délibération le conseil municipal , à l'unanimité des membres présents ,

- approuve la prolongation de la dite convention ;
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

N° 27-2021 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues récemment. Après délibération, le conseil municipal, abandonne son droit de préemption sur les ventes ci-après :

- 43 rue des verdières : Vente LEMERCIER, maison (180 000€) ;
- 15 rue des verdières : Vente PHILIPPE , maison (278 000€) ;
- Rue de l'île verte : Vente FRISTEL, parcelle de terre (10 000€) ;
- 9 rue de la badiolais : Vente DUFEE , maison (280 000€) ;

Par ailleurs le maire informe le conseil des décisions prises par délégation , à savoir :

- arrêté du 18-5-2021 portant abandon du DPU sur la vente BOURCE appartement duplex 87.62m2 (135 000€) ;
- arrêté du 19/05/2021 portant abandon du DPU sur la vente LOMBART , maison (85 000€) ;

N° 28-2021 : DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Le maire communique au conseil municipal les décisions prises en application de la délibération du 25/05/2020 , à savoir :

- Arrêté du 7/5/2021 approuvant le contrat d'assistance et de communication pour l'horodateur et la borne de service de l'aire de camping-cars au prix annuel de 1550€ et d'une durée de trois ans ;

- Arrêté du 17/05/2021 approuvant la convention de mise à disposition gratuite d'une partie du local de la chaufferie de la bibliothèque au 53 rue du bord de mer au profit de la SA La poste pour abriter le vélo électrique du facteur .

Feuillet n° : 2021/

N° 29-2021 : ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DU GARDE-CHAMPETRE:

Le maire rappelle qu'en application de la délibération en date du 8 février 2021 il a été procédé au recrutement d'un garde-champêtre intercommunal entre les communes de La Fresnais, La Gouesnière, Hirel et St Benoît des ondes , chacune à raison d'un quart de temps . Il convient maintenant de définir les modalités de mise en commun de ce garde-champêtre et de répartition des frais d'équipement. Le maire donne lecture du projet de convention .

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- approuve la dite convention ;
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

N° 30-2021 : EMPLOIS CONTRACTUELS :

En vue de faire face temporairement à la vacance d'emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus ou pour assurer des besoins saisonniers ou pour occuper des emplois permanents dans une commune de moins de 1 000ha (articles 3-1, 3-2,3-3 alinéas 1 , 2 ,3 et 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée) , le conseil municipal :

* décide la reconduction des emplois suivants :

- Un poste d'agent contractuel chargé de l'entretien des locaux scolaires et du service à la cantine du 01/09/2021 au 05/07/2022 à raison de 16h00 par semaine, soit 10 heures pour le service cantine et 6 heures pour le ménage , rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle C1 ; IB 354 en application de l'article 3-3, alinea 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.Ce poste pourra être scindé en deux postes de 10heures à la cantine et de 6 heures de ménage à l'école suivant les contraintes du recrutement.
- Un poste d'agent contractuel chargé de la surveillance de la garderie , du service à la cantine et de l'entretien des locaux à compter du 01/09/2021 au 05/07/2022 à raison de 15h00 par semaine rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle C1 ; IB 348 en application de l'article 3, alinea 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984 .
- Un poste d'agent contractuel chargé de l'entretien des bâtiments communaux à compter du 07/07/2021 jusqu'au 31/08/2021 à raison de 4h30 par semaine rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle C1; IB 348 en application de l'article 3-3, alinea 4 de la loi 84-53 du 26/01/1984.

*décide d'ouvrir le poste permanent d'agent d'accueil à 17.5/35^{ème} (Adjoint administratif) à la mairie aux contractuels au titre de l'article 3-3 3° à compter du 01/09/2021 ;

* autorise le maire à procéder au recrutement d'agents non titulaires de droit public conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

N° 31-2021 :TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES ORMES –DEVIS DEFINITIF ET CONVENTION DE REALISATION DES TRAVAUX :

Le maire rappelle la délibération du 23/09/2020 approuvant le projet et l'estimation sommaires des travaux réalisés le Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et vilaine . A l'issue de l'étude détaillée le syndicat d'énergie nous transmet le devis définitif et la convention de réalisation des travaux . Le coût total des travaux à la charge de la commune s'élève à 25 858.81€ .Le maire donne lecture de la convention.

Après délibération , le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la convention d'effacement des réseaux de la rue des ormes ;
- donne pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires .

N° 32-2021 : BUDGET DU CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N° 1-2021

Le receveur municipal nous fait savoir qu'il y a lieu de reprendre l'intégralité de l'excédent antérieur de 2020 dans le budget d'investissement 2021. Le conseil municipal approuve la modification budgétaire suivante :

Section d'investissement :

Recettes : Article 001 (excédent reporté) :	43 015.92€
Dépenses :Article 2145-78 :	43 015.92€

N° 33-2021 : ADHESION AU DISPOSITIF « CANTINE à 1€ » : Le maire expose aux membres du conseil municipal le nouveau dispositif social de tarification des repas à la cantine scolaire :

Feuillet n° : 2021/

La cantine scolaire est un service public indispensable aux familles et aussi un espace privilégié d'apprentissage pour les enfants . 81 % des communes de plus de 10 000 habitants ont mis en place une tarification sociale de la restauration scolaire contre 37% pour les communes de moins de 10 000 habitants. A compter du 1^{er} avril 2021 , l'Etat a décidé de réduire cette inégalité en accompagnant toutes les communes de moins de 10 000ha éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) par le versement d'une subvention de 3€ par repas vendu à 1€ sous condition que les communes applique une tarification progressive . A ce jour la commune de Saint-Benoît-des-ondes applique un tarif unique à 3.35€ pour tous les élèves de l'unique école élémentaire publique sous forme de tickets de cantine. Le prix de revient du repas est de 5€ .La commune bénéficie de la DSR. Pour bénéficier de ce dispositif il conviendrait donc d'instaurer une tarification progressive sur la base d'au moins trois tranches de revenus (quotient familial) . Le tarif de la 1^{ère} tranche serait de 1.00€ que l'Etat abonderait d'une subvention de 3€ versée à la commune. Le recouvrement des redevances cantine ne se ferait plus par la vente de tickets mais par l'émission de factures avec la mise en place d'un prélèvement automatique. Le maire propose de créer une tarification progressive et d'adhérer au nouveau dispositif social proposé par l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal , à l'unanimité des membres présents ,
Vu l'avis favorable de la caisse des écoles et du conseil d'école ,

* Décide :

- La création d'une tarification progressive d'après le quotient familial des familles et le vote de nouveaux tarifs ci-dessous :

Tranche 1	quotient familial de 0 à 650€	tarif /repas :	1.00€
Tranche 2	quotient familial de 651€ à 750€	tarif/repas :	2.80€
Tranche 3	quotient familial de 751€ et plus	tarif/repas :	3.35€

- L'adhésion au dispositif « Cantine à 1€ » et l'adoption de la convention triennale avec l'Etat ;
- L'abandon du recouvrement par la vente de tickets et la mise en place de l'émission de factures (titres) avec la procédure de prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA) .

* Donne pouvoir à la présidente pour la signature des actes et pièces nécessaires ;

* Dit que la durée de cette décision sera adossée à la durée du dispositif social de l'Etat ;

* Dit que cette décision prendra effet au 1^{er} octobre 2021

N°34-2021 : RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2022-recrutement des agents recenseurs – rémunération :

Le recensement prévu en 2021 a été reporté à janvier 2022 selon les mêmes modalités . la coordination du recensement sera assurée par le secrétaire de mairie . Au moins deux agents recenseurs seront recrutés . Les intéressés peuvent d'ores et déjà se faire connaître en mairie . Le maire propose de renouveler la délibération du 23/09/2020 relative à l'organisation du recensement .

Après délibération , le conseil municipal :

- approuve la réalisation de ce recensement et la désignation du coordonnateur,
- crée les emplois d'agents recenseurs dont la rémunération sera calculée sur la base forfaitaire de :

- Bulletin individuel (B.I)	1.80€.
- Feuille de logement (FL)	1.10€
- Bordereau de district :	15.00€
- Dossier d'adresses collectives (DAC):	5.00€
- Feuille de logement non enquêté (FLNE)	0.50€
- Formation (1/2 journée)	40.00€
- Forfait déplacement (par agent):	60.00€

Cette rémunération inclut la tournée de reconnaissance et toute autre mission relative à ce recensement durant les mois de janvier et février 2022.

- prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires (4 000€) au budget 2022 ;
- sollicite l'attribution de la dotation de recensement de l'Etat (environ 2 300€).

Divers :

SUBMERSION MARINE-Diagnostic de vulnérabilité-Travaux et Subvention : Le maire informe le conseil municipal de la circulaire préfectorale du 12/05/2021 relative aux travaux de vulnérabilité à réaliser avant le 31/08/2021 dans les maisons situées en zone rouge et violette du plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM). Un diagnostic et les travaux identifiés peuvent bénéficier d'une subvention du Fonds de Prévention des Risques de Naturels Majeurs (FPRNM) . Une publication a été effectuée sur le site internet de la commune et une information à la population sera diffusée dans la note qui sera distribuée d'ici la fin du mois de juin 2021.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

* **Transition écologique :** Un rendez-vous sur le cycle de l'eau est proposé le 26/6/2021 à 14h00 au lieu dit « La Bruyère » en Châteauneuf.

* **Village des mobilités :** Le 18 septembre une journée de sensibilisation aux différents modes de déplacements appelée « Challenge Mobility Express » est proposée aux jeunes .Une équipe de huit enfants maximum de Saint Benoît pourra y participer . Le départ se fera à vélo jusqu'à la gare de La Gouesnière, puis par le train. Des jeux sont prévus sur l'esplanade St Vincent . Le retour est prévu en bus .

* **Projet de territoire :** La 2^{ème} phase de la concertation est lancée jusqu'au 30 juillet .De plus quatre ateliers thématiques sont programmés le samedi 3 juillet de 13h30 à 18h à l'IUT de St Malo .Pour y participer consultez le site : www.sma-avecvous.fr.

Nouveaux commerces : Le maire informe de l'ouverture de la crêperie « La fleur de sarrasin » au 7 rue du bord de mer (en remplacement du jardin du fruit de mer) et de la création de la cave de la baie spécialisée dans la vente de vins , titulaire d'une licence de débit de boissons de 3^{ème} catégorie , petite licence restaurant , au 3 rue du bord de mer . Le conseil municipal prend acte et émet un avis favorable à l'ouverture de ces commerces .

Construction d'une antenne relais : Afin d'améliorer la couverture du réseau 3G et 4 G, la société Orange nous informe de son projet de construction d'une antenne relais dans le secteur des plateaux. Un terrain a été pressenti sur le territoire de la commune de La Gouesnière.

→* *Récapitulatif des délibérations :* n°s 25-2021 ; 26-2021 ; 27-2021 ;28-2021 ;29-2021 ;30-2021 ;31-2021 ; 32-2021 ; 33-2021 ; 34-2021 ;

→* *Signatures des membres présents:*

Bernadette LETANOUX	
Yves RUELLAN	ABSENT
Brigitte NICOLAS	
Roseline CAUGANT	
Patrice GINGAT	
Sophie BARILLE	
Stéphane PRULHIÈRE	
Sébastien SALIOU	
Fabien ALIX	
Armel DENIS	
Betty CADOT	
Patricia CARET	ABSENTE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Carmen MAUDET	
Yannick DANIEL	
Nadège LESSIRARD	

Feuillet n° : 2021/

Le maire,